



Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union

Le 27/09/2012

Négociation Statut HERAKLES Compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2012 Durée du Travail

Malgré la demande de SUD et CGT de vouloir commencer la négociation des nouveaux statuts HERAKLES par les Classifications, La Direction a imposé le sujet de la Durée du travail.

Comme à son habitude, la Direction s'est appuyée sur des planches de présentation données en séance en se gardant bien de les remettre au préalable aux partenaires sociaux. Nous avons découvert en direct la synthèse des différents régimes d'horaires entre ex-SME et ex-SPS. N'ayant pu consulter au préalable la présentation, les représentants du personnel ont passé leur temps à corriger les erreurs ou autres omissions plutôt que d'avancer concrètement sur la constitution du nouveau statut HERAKLES.

Que retenir de cette journée ?

L'Horaire de référence société : Horaire hebdomadaire de référence en moyenne annuelle

REFERENCES	EX-SME	EX-SPS	PROPOSITIONS DIRECTION HERAKLES
Durée hebdomadaire en moyenne annuelle	35 H	36 H	36 H
Durée de travail hebdomadaire	37,5 H	38 H	38,50 H
Durée quotidienne de travail	7,50 H	7,60 H	7,70 H
RTT sur l'année	14	11 (1)	14 (1)
Particularités	JRTT acquis mensuellement au prorata du temps de présence. Une « avance » autorisé chaque année en janvier de 5 js	Totalité des JRTT attribués en début d'année proratisés en cas d'embauche ou de sortie des effectifs	

(1) **Rappel** : il existe un 1 jour de RTT supplémentaire à ex-SPS à la disposition du salarié qui a fait l'objet d'un accord spécifique (issu du conflit de 2008 et obtenu par SUD et CGT).

Il a été évoqué de multiples points : les Forfaits Horaires, les Forfaits Jours, les différents modèles de travail en équipe et les aménagements du temps de travail.

Sur ces sujets, SUD a pu constater que la Direction recense à sa guise les différentes conditions du travail en équipe ; elle oublie de tenir compte des temps de recouvrement pour l'ensemble des travailleurs 5x8 sur ex-SPS, elle prend en compte des systèmes d'horaires appliqués au CAEPE (Candale) ou encore Isotex (Secteur Ex-SPS Le Haillan) alors que ces derniers n'ont nullement fait l'objet de négociation ni de signature d'accord !!!

Quand aux « Aménagements du Temps de Travail » sur ex-SME (CRB – St Médard – Toulouse) et ex-SPS pour la journée normale, la Direction conclut ses explications en présentant le « système d'écrêtage à EX-SPS ». Elle y reproduit le crédit d'heure SME et le compte détente SPS. Ce sont des heures supplémentaires non rémunérées donc assimilées à du TRAVAIL AU NOIR).

Commentaire SUD sur la première proposition de la direction

La première proposition de la direction pour ces négociations consiste donc à augmenter le temps de travail.

La mise en place de ces nouveaux horaires reviendrait à imposer des heures supplémentaires permanentes où elles étaient occasionnelles et au volontariat.

Cette dynamique va à l'encontre du progrès social acquis par la réduction du temps de travail, (39heures en 1981 et 35 heures en 2001).

Toutes ces heures travaillées en plus seront autant d'emplois en moins.

Prochaine réunion pour le jeudi 18 octobre 2012

D'ici là, la direction doit s'interroger sur :

- « la durée du travail ? »
- « la durée de présence ? »
- « le temps payé ? »
- les horaires postés
- les forfaits jours et forfaits horaires
- le jour de RTT supplémentaire à ex-SPS issu du conflit de 2008.